

Par suite d'une convocation en date du 03 octobre 2022, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la salle du Foyer culturel le 12 octobre 2022 sous la Présidence de Monsieur Michel MOURONT, 1^{er} Vice-Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**. Habilité ce jour là à présider et signer les délibérations en raison de l'empêchement de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28 et L-2122-17). Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil syndical a de nouveau été convoqué en date du 13 octobre 2022, les membres composant le Conseil Syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la salle de réunion d'Eau Service Haute Durance à Briançon le 24 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Absent</i>	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	Présent

Étaient également présents Madame Daphné KHALIFA, Directrice et Madame Emmanuelle RAVAUX, secrétaire assistante du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

17h00, la séance est ouverte.

Le Président procède à l'appel des membres du conseil syndical.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres qui n'ont pu être présents.

Validation du compte rendu de la séance du 23 mars 2022.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.



AR Prefecture

005-200052861-20221024-CRN35-DE
Recu le 25/10/2022

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil syndical du 23 mars 2022.

Le Président précise que les relevés de décisions des bureaux du 11 mai et du 14 septembre 2022 ont été adressés à chacun des membres.

Administration générale

Délibération n°2022.009 : Débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de tenir le débat précité ;

Prend acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026 ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2022.010 : Actualisation des indemnités de fonction de Président et des Vice-Présidents.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

	Taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux appliqué de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	25,59 %	25,59%
Vice-Président	10,24 %	10,24%

Décide de prélever les dépenses d'indemnités de fonction revalorisées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras à compter de l'exercice 2023.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

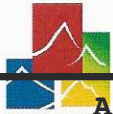
POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Budget & finances

Délibération n°2022.011 : Décision modificative 1 – Budget 2022.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative Budget supplémentaire M14 pour 2022 suivante :

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
011	Charges à caractère général	48 000 €	
012	Charges de personnel, frais associés	12 000€	
74	Dotations, subventions et participations		60 000 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		60 000 €	60 000 €



AR Prefecture

PETR

005-200052801-20221024-CRN35-DE
Reçu le 23/10/2022

Accepte d'apporter au Budget primitif 2022 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ressources Humaines

Délibération n°2022.012 : Actualisation des actions sociales.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que les agents et stagiaires du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras peuvent bénéficier, en faisant la demande, de titre restaurant ;

Décide de fixer à 8 euros la valeur du titre de restauration avec une participation de la collectivité à hauteur de 60 %, les 40 % restant étant à la charge de l'agent/stagiaire et retenus mensuellement sur son salaire/ses indemnités de stage ;

Décide de fixer à 100 euros la valeur des chèques cadeaux attribués par agents et de 70 euros la valeur des chèques cadeaux pour chacun des enfants des agents du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras à compter de l'année 2022 ;

Atteste que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits chaque année au budget ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2022.013 : Actualisation de la protection sociale des agents.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de verser, à compter du 01 janvier 2023, une participation mensuelle à tout agent titulaire ou contractuel pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée de :

- 35 euros : IM inférieur à 500
- 30 euros : IM supérieur à 500

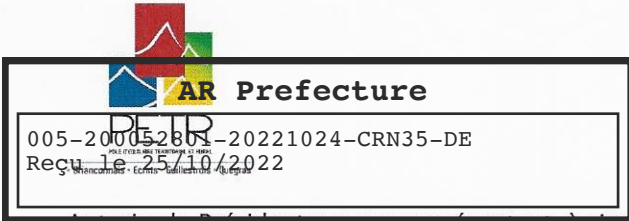
Décide de verser, à compter du 01 janvier 2023, une participation mensuelle de 20 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2022.014 : Remboursement au frais réels lors de déplacements.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'appliquer le remboursement aux frais réels de l'hébergement et des repas lors de déplacement en France et à l'étranger pour mission des agents, stagiaires et élus du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras sur autorisation de l'autorité territoriale ;



Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2022.015 : Création d'un emploi non permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de créer pour les besoins de service un emploi non permanent de chef de projet à temps complet, dont la rémunération sera basée compte tenu de la nature des fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade d'attaché et complétée par le régime indemnitaire correspondant ;

Décide que cet emploi soit créé dans le cadre d'un contrat de projet qui prendra fin au terme de la mission transition écologique liée au contrat d'objectif territorial Climat Air Energie et Économie Circulaire ; L'agent recruté sur cet emploi sera chargé de la mise en place et du suivi du contrat et des référentiels en lien à l'échelle du territoire du P.E.T.R. du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président à procéder au recrutement et à la nomination correspondante par voie contractuelle ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du P.E.T.R. du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2022.016 : Mise à jour du règlement intérieur du personnel du P.E.T.R. du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve la mise à jour du règlement intérieur du personnel du P.E.T.R. du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce s'y rapportant.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Projets & Programmes

Délibération n°2022.017 : Contrat de Relance et de Transition Écologique : Charte du numérique.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de signer la Charte du Numérique Responsable de l'Institut du Numérique Responsable ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2022.018 : LEADER Candidature 2023 2027 Demande de soutien préparatoire.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide qu'une mission autour de la candidature LEADER 2023 2027 soit mise en place à compter du 02 mai 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Approuve le plan de financement pour 8 mois comme suit :



AR Prefecture

005-200052801-20221024-CRN35-DE
Reçu le 25/10/2022

Dépenses	Recettes
Salaire : 22 788,74 euros 0,4 ETP cheffe de projet 0,2 Secrétaire assistante Frais de déplacement : 395,00 euros Prestations extérieures : 21 677,68 euros Frais indirects : 3 418,31 euros	FEADER 60% : 28 967,84 euros REGION 40% : 19 311,89 euros
48 279,73 euros	48 279,73 euros

Décide de solliciter le montant de 19 311,89 € de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte D'Azur et de 28 967,84 € auprès du FEADER ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2022.019 : Transition écologique : Contrat d'Objectif Territorial Climat Air Energie & Économie circulaire – Mise en place de la mission.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que la programmation de la mission se déroule en deux phases, l'une de mise en place et de diagnostic la phase 1 et l'autre plus opérationnelle de réalisation et suivi des actions la phase 2 ;

Décide qu'à l'issue de la phase 1, le Contrat d'Objectif Territorial (COT) peut être abandonné si le territoire estime que cela n'est pas réalisable et qu'il n'a pas les capacités à mettre en place la phase 2 et répondre aux exigences de résultat ;

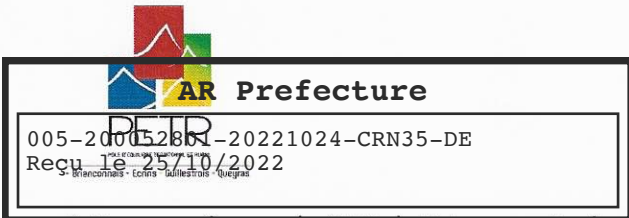
Décide que le calendrier de la mission soit de 48 mois du 02 novembre 2022 au 31 octobre 2026 ;

Décide que les moyens humains dédiés à la mission, en plus de l'appui d'un conseiller ADEME Climat Air Energie, seront d'un.e chef.fe de projet transition écologique à hauteur de 1 ETP ainsi que des stagiaires ;

Décide que la mission sera de piloter et de coordonner de manière transversale le Contrat d'Objectif Territorial (COT) à l'échelle des 3 EPCI et d'aider à la définition d'une stratégie globale pour déployer sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras une dynamique intégrée de transition écologique ;

Décide que le budget prévisionnel servant de cadre à la mobilisation des subventions ADEME sur 4 années déposé auprès de l'ADEME pour ce COT soit le suivant :

Dépenses	Recettes
Salaire : 200 000 euros Frais de déplacement : 10 000 euros Prestation extérieures formation sensibilisation et communication : 20 000 euros Fonctionnement général : 30 000 euros Actions mises en place par les EPCI : 180 000 euros	ADEME : 350 000 euros (75 000 euros fixe et 225 000 euros variable selon objectifs et 50 000 euros de bonus selon objectifs territoriaux) Auto-financement : 90 000 euros
440 000 euros	440 000 euros



soit par année pour le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras :

Année	2022/2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses					
Charges salariales	54 000	50 000	50 000	46 000	200 000
Frais de déplacement	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
Fonctionnement	9 500	7 200	7 200	6 100	30 000
Sensibilisation/communication /stage	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
Total	71 000	64 700	64 700	59 600	260 000
Recettes					
ADEME *	37 500	37 500	47 500	47 500	170 000
Autofinancement**	33 500	27 200	17 200	12 100	90 000
Total	71 000	64 700	64 700	59 600	260 000

Décide qu'au vu de la part variable importante, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras n'utilisera pas les 180 000 euros fléchés pour les EPCI tant que les fonds ADEME n'auront pas été validés et débloqués. En fin de contrat soit fin 2026, l'autorité territoriale pourra alors décider, selon les subventions ADEME obtenues par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, au regard des résultats, d'un reversement d'une partie aux EPCI ou d'une déduction sur la participation annuelle des EPCI au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

POINTS DIVERS

CADASTRE SOLAIRE : Alice PRUD'HOMME fait un retour sur la réunion qui a eu lieu sur le logiciel de cadastre solaire.

Le Président informe les élus présents du projet en lien avec les chercheurs INRAE INRIA sur la concertation Climat Biodiversité Energie Eau Paysage, et la réunion de mise en place du dispositif le 07 novembre à 14H à l'Argentière-la-Bessée ; ainsi que la tenue prochaine d'une réunion avenir montagne pour travailler aux projets du territoire et aux études à financer.

Le Président rappelle que la conférence des maires le mercredi 14 décembre en présence du Préfet de 10H30 à 12H30 à l'Isle de Prelles à St Martin de Queyrières.

Prochain bureau le 16 novembre à Briançon (locaux du PETR).

Le planning des instances 2022 est disponible sur le site internet du PETR onglet PETR/instances et délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président lève la séance et remercie l'assemblée de leur présence.



Fin du conseil 18H15

AR Prefecture

005-200052801-20221024-CRN35-DE
Reçu le 25/10/2022

PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS
ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°35 du : 24 octobre 2022

OBJET : FEUILLE D'EMARGEMENT

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Arnaud MURGIA		Éric PEYTHIEU	
Claudine CHRETIEN		Vincent FAUBERT	
Émilie DESMOULINS-GENOUX		Gabriel LEON	
Pierre LEROY		Emeric SALLE	
Jean-Marie REY		Marine MICHEL	
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN		Guillaume DEJY	
Michel MOURONT		Michel MOUTTE	
Mathieu ANTOINE		Maxime BERARD	
Hervé WADIER		Valérie GARCIN EYMEOUD	
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Alice PRUD'HOMME		Cyrille DRUJON D'ASTROS	
Marie BAILLARD		Marcel CHAUD	
